

VOS DÉCLARATIONS

- Votre jet est en parfait état de marche et n'a pas subi d'ava-ries majeures avant la souscription du présent contrat. Il est équipé d'un coupe circuit et de l'équipement de sécurité obligatoire. Il est conforme à la législation française.
- Au cours de 24 derniers mois, vous déclarez ne pas avoir été impliqué dans un accident engageant votre responsabilité avec un JET ou un BATEAU, et ne pas avoir été résilié par un autre assureur pour sinistre, fausse déclaration, non paiement de prime, ou alcoolémie.
- Vous utilisez votre jet en plaisance, les garanties sont exclues pendant la participation à toute compétition. De même sont exclus les jets de compétition.
- Vous ne donnez pas votre jet en location.
- Vous n'utilisez pas votre jet pour un usage professionnel.

PROTECTIONS VOL

(Dans les conditions exclusives suivantes)

- En utilisant «à flot», dans tous les cas durant le créneau horaire local de 8 H à 22 H. Pendant le temps de stationnement du jet, les clefs devront impérativement être retirées de la machine.
- En état de remise à sec, dans un endroit entièrement clos et couvert, fermé à clef. La mise en application de la garantie ne pourra être effective qu'en cas d'effraction caractérisée du local. De plus, l'ensemble VNM / remorque devra être relié par une chaîne à un point d'ancrage fixe, si et seulement si celui-ci est remis à une adresse différente de l'adresse principale.
- Pendant le transport du jet, uniquement si le vol est commis en même temps que celui du véhicule tracteur et de la remorque.
- Cas particulier des jets remisés sur unité flottante plus importante : la garantie sera accordée (entre 22 H et 8 H) si le jet est amarré par un moyen de protection et qu'il est prouvé effraction de celui-ci.
- Les accessoires hors série ne sont pas pris en charge au titre de la garantie vol.

ZONES DE NAVIGATION

Les garanties du contrat s'exercent dans les limites géographiques suivantes : limitées au Nord par le 60° de latitude Nord, au Sud par 27° de latitude Nord, à l'Est par le 20° de longitude Est, à l'ouest par le 20° de longitude ouest.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Faculté de renonciation: Article L112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités ».

Définition jurisprudentielle du démarchage : « Est considéré par la jurisprudence comme conclu par voie de démarchage le contrat par lequel le client a été invité par contact téléphonique, courrier ou prospectus personnalisé ou non, à se déplacer sur un lieu de vente en vue de sa conclusion ».

Modèle de lettre de renonciation: (A recopier et envoyer à ARCA, 11 Boulevard Foch, 51100 REIMS, en cas de renonciation, si le contrat a été conclu suite à démarchage).

« Je soussigné(e) __, demeurant __, renonce à mon contrat N° __ souscrit auprès de la compagnie __, conformément à l'article L112-9 du code des assurances.

J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis la date d'effet du contrat ».

RÉCLAMATION

En cas de difficultés ou de litige avec sa compagnie d'assurance, l'assuré dispose de plusieurs possibilités, après avoir formulé sa demande ou son désaccord, par écrit, à son interlocuteur habituel. En tout premier lieu, il doit adresser une réclamation à la compagnie, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. Le contrat d'assurance doit mentionner le service compétent, au sein de la société, pour traiter les litiges et réclamations provenant des assurés. Il peut être utile, dès ce stade, de se faire assister par une association de consommateurs.

Si le désaccord persiste, l'assuré a le choix entre:

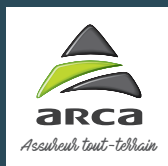
- Faire appel à la médiation

- Adresser une réclamation au Bureau des Relations avec les Assurés (BRA) de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution ACPR 4, Place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS Cx09.

- Contacter la DGCCRF, pour les infractions qui relèvent de son champ de compétences, à savoir principalement l'abus de faiblesse, la publicité mensongère ou la tromperie. Enfin, si l'assuré n'obtient toujours pas satisfaction, il lui reste la possibilité de saisir les tribunaux, seuls compétents pour trancher souverainement les litiges.

CACHET DE L'APPORTEUR

ARCA Assurances, SARL de Courtage en Assurances, capital 100 000 € RCS REIMS : B 382804961. Garantie financière et assurance responsabilité civile conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR 4, Place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS Cx09. ORIAS n° 07 002 969 (www.orias.fr).
Devant les difficultés rencontrées pour assurer votre véhicule, nous avons interrogé les principales compagnies intervenant sur le marché français. De cette recherche découle le produit que nous vous proposons aujourd'hui.

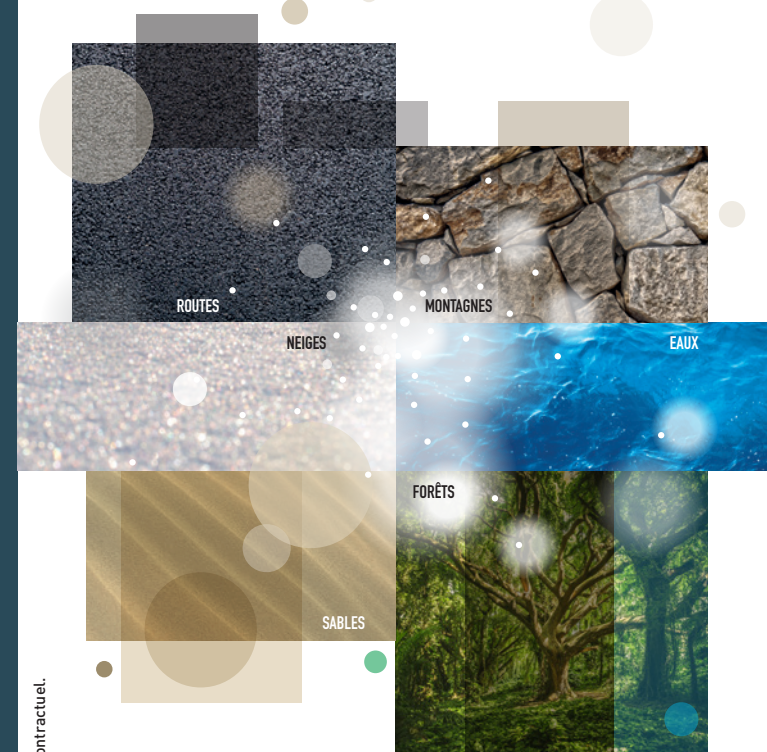


11 Boulevard Foch
51100 REIMS
Tél. : 03 26 89 51 16
Site Internet : www.arca-assurances.fr
E-mail : contact@arca-assurances.fr



arca

Assureur tout-terrain



Document non contractuel.

ASSURANCES

JET SKI

Coupon de souscription d'assurances jet ski

1 SOUSCRIPTEUR

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Né(e) le

Type de permis : Mer Carte Mer Fluvial

Permis n°

Date d'obtention

Profession Tél.

E-mail

2 VOTRE VÉHICULE ASSURÉ

Marque/Type/Modèle

Immatriculation Valeur

Date de mise en circulation

Marque Moteur Année Moteur

Carburant Nombre de places

Département d'Ancreage Nom de l'unité

4 OPTION (voir tarif ci-contre, cocher la case choisie)

- Sécurité Nautique** 20 €
Garantie l'accident corporel si le jet ski est à flot, dans le cas d'un décès, une incapacité permanente, et des frais de traitement médicaux.
- Sauvetage en Mer** 42 €
Prise en charge des opérations d'aide et de sauvetage en cas de détresse, et frais de recherche.
- Garantie Remorque** 38 €
Extension de garantie RC, Dommages et Vol total pour votre remorque (poids inf. ou égale à 750kg).
- Garantie Protection Juridique** 79 €

• Conformément à la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant sur tout fichier à l'usage de la compagnie.

• Toute omission, inexactitude ou fausse déclaration pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (art L113.8 et L113.9 du Code des Assurances).

• Les garanties sont souscrites auprès d'AXA Yachting Plaisance n°150400H**

**Société soumise au contrôle de l'ACPR 4, Place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS Cx09.

5 COTISATION À RÉGLER

Tarif de la formule choisie F1, F2, F3

Paiement annuel (voir tableau) €

Sécurité Nautique

Paiement annuel (20 €) €

Sauvetage en Mer

Paiement annuel (42 €) €

Garantie Remorque

Paiement annuel (38 €) €

Garantie Protection Juridique

Paiement annuel (79 €) €

6 TOTAL €

Date d'effet souhaitée :

Effet du contrat acquis pour 1 an avec tacite reconduction à réception.

Fait le à

« J'ai pris connaissance des déclarations au verso, et les accepte. Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions générales AXA Yachting Plaisance n°150400H régissant le contrat. »

À retourner à ARCA 11 Bvd Foch 51100 REIMS en joignant votre chèque et/ou un RIB.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

(précédée de « bon pour accord »)

3 COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À LA FORMULE CHOISIE - TARIF TTC 2022 - HORS CORSE ET MONACO

Formules	VALEUR DU JET SKI (si véhicule de plus de 10 ans, F1 obligatoire)							PIÈCES À JOINDRE	Formule Unique Spéciale Jet à Bras
	< 4 500 €	de 4 500 à 5 999 €	de 6 000 à 7 499 €	de 7 500 à 8 999 €	de 9 000 à 10 499 €	de 10 500 à 11 999 €	> 12 000 €		
F1 Rc, Dc, Dpr	<input type="checkbox"/> 95,00 €	<input type="checkbox"/> 95,00 €	<input type="checkbox"/> 95,00 €	<input type="checkbox"/> 95,00 €	<input type="checkbox"/> 95,00 €	<input type="checkbox"/> 95,00 €	<input type="checkbox"/> 95,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement selon votre choix • Copie du permis R/Verso 	Toutes Valeurs RC - DR <input type="checkbox"/> 99,00 €
F2 F1 + Avaries	<input type="checkbox"/> 199,00 €	<input type="checkbox"/> 214,00 €	<input type="checkbox"/> 227,00 €	<input type="checkbox"/> 249,00 €	<input type="checkbox"/> 279,00 €	<input type="checkbox"/> 306,00 €	<input type="checkbox"/> 339,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la carte de circulation • Copie de facture d'achat du jet 	
F3 F2 + Vol	<input type="checkbox"/> 324,00 €	<input type="checkbox"/> 350,00 €	<input type="checkbox"/> 384,00 €	<input type="checkbox"/> 434,00 €	<input type="checkbox"/> 494,00 €	<input type="checkbox"/> 553,00 €	<input type="checkbox"/> 622,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Copie Carte d'identité • RIB / IBAN 	

FRANCHISE sur formule F2 et F3 : 15 % des dommages avec un minimum de 635 €. FRANCHISE Catastrophes Naturelles : 380 €.